

## OIT : Repères historiques

1919	<p>L'OIT est créée dans le cadre du Traité de Versailles pour s'occuper des questions liées au travail et contribuer à promouvoir une paix fondée sur la justice sociale.</p> <p>La 1<sup>ère</sup> Convention de l'OIT traite de la réglementation de la durée du travail : la Convention n°1 sur la durée du travail (industrie) institue la journée de huit heures et la semaine de 48 heures.</p>
1919-1932	<p>Albert THOMAS est le 1<sup>er</sup> Directeur Général. Il impulse très fortement l'action de l'OIT.</p>
1933	<p>L'Allemagne nazie quitte la Société des Nations et l'OIT</p>
1940	<p>L'OIT est sévèrement perturbée par la seconde guerre mondiale, quitte Genève et déménage à Montréal</p>
1944	<p>En avril-mai se tient la Conférence Internationale du Travail à Philadelphie – deux semaines après le débarquement des alliés en Normandie -: les délégués tripartites des 41 États membres adoptent une importante déclaration – toujours d'actualité - dans laquelle ils affirment que « le travail n'est pas une marchandise » et que « la liberté d'expression et la liberté d'association sont indispensables au progrès durable ».</p>
1948	<p>La liberté syndicale consolide les fondations de l'OIT : en effet en 1948 la CIT – Conférence internationale du travail - adopte la convention n°87 – sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical-</p>
1949	<p>L'OIT prend des mesures pour apporter une assistance aux États membres anciens ou nouveaux (suite au processus de décolonisation) afin de travailler, avec les populations locales d'abord d'Amérique Latine, pour les aider à améliorer l'agriculture et leurs conditions de vie.</p> <p>Cette année est adoptée la Convention n°98 traitant du droit d'organisation et de négociation collective.</p>

1951	L'OIT met en place un mécanisme de traitement des plaintes qui permet aux organisations d'employeurs et de travailleurs de présenter des plaintes alléguant des violations du principe élémentaire de la liberté syndicale.
1964	Adoption de la déclaration sur l'apartheid en Afrique du Sud : en réaction l'Afrique du Sud annonce son retrait de l'OIT le 11 mars 1964 ; elle réintègre l'OIT le 26 mai 1994 trois ans après l'abrogation officielle des lois d'apartheid  Création du Centre International de formation de l'OIT en vue de renforcer ses capacités d'intervention notamment dans les pays en développement
1969	Prix Nobel de la Paix : à l'occasion de son 50 <sup>ème</sup> anniversaire l'OIT se voit décerner le prix Nobel de la Paix pour sa promotion de la justice sociale et la paix entre les Nations.
1973	Lutte contre le travail des enfants : une nouvelle convention – N°138 - est adoptée
1977	Promouvoir les entreprises responsables à travers la déclaration sur les entreprises multinationales : cette déclaration énonce des principes et recommandations dans les domaines concernant l'emploi, la formation, les conditions de vie et de travail, les relations professionnelles.
1981	Lech WALESA (Solidarnosc) s'adresse à la Conférence Internationale du Travail  Adoption de la Convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs
1989	Peuples indigènes et tribaux : deux Conventions sont adoptées (N° 107 et 169)
1990	Nelson MANDELA s'adresse le 8 juin à la 77 <sup>ème</sup> CIT et salue l'OIT pour son « énorme contribution » au combat pour la démocratie et la promotion des principes démocratiques en Afrique du Sud

1998	Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail : cette déclaration comprend notamment la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail des enfants, du travail forcé et la discrimination liée à l'emploi
1999	Lancement de l'agenda du travail décent
2001	Etendre la sécurité sociale à tous : ce thème figurait déjà dans la déclaration de Philadelphie
2004	Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation : celle-ci parvient à formuler diverses recommandations pour une meilleure gouvernance de la mondialisation
2006	La 94 <sup>ème</sup> CIT adopte la Convention sur le travail maritime
2009	Le Directeur Général de l'OIT est désormais invité à participer aux sommets du G20 ;  La 98 <sup>ème</sup> session de la CIT adopte le « Pacte mondial pour l'emploi ».
2011	Plusieurs normes sont adoptées à la 100 <sup>ème</sup> CIT elles visent à améliorer les conditions de travail de dizaines de milliers de travailleurs domestiques à travers le monde.
2013	Après la catastrophe de l'usine RANA PLAZA qui causa mort de 1100 travailleurs et travailleuses il y a une grande urgence à prévenir les catastrophes industrielles : l'OIT négocie un accord tripartite au Bangladesh afin de renforcer la sécurité des structures d'usines et de renforcer les services d'inspection du travail.
2014	Adoption d'un nouveau protocole de l'OIT sur le « travail forcé » [en 2016 on estime que 40,3 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne dont 29,4 M de travail forcé]
2017	La CIT adopte une nouvelle norme : la recommandation N°205 sur : « l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience »

2019	<p>La Commission mondiale sur l'avenir du travail présente son rapport.</p> <p>La 118<sup>ème</sup> CIT adopte la déclaration du centenaire ainsi que la convention N°190 sur : l'élimination de la violence au travail et du harcèlement dans le monde du travail ».</p>
------	---